

# **PROCÈS VERBAL** **CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance ordinaire du 14 septembre 2023 (20 heures 00)**

Convocation et Affichage : 08/08/2023

L'an deux mille vingt-trois, le 14 septembre à 20 heures, le Conseil municipal de Bricqueville la Blouette légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Rodolphe JARDIN, Maire.

Étaient Présents : Messieurs JARDIN Rodolphe, AUBIN Luc, CHATELLIER Julien, COUILLARD Arnaud, DEROUET Richard, ÉDINE Pierre, Mesdames, GALMEL Isabelle, JOUANNE Lydie, LERAUX Muriel, ROUCHERE Anne-Marie, YBERT Sandra.

Formant la majorité des membres en exercice

Absent(s) excusé(s) : Mme LECONTE Marie-France donne pouvoir à Mr JARDIN Rodolphe  
Mr FANFANI Antoine donne pouvoir à Mme LERAUX Muriel  
Mme FORNERET Sarah donne pouvoir à Mme GALMEL Isabelle  
Mme MALERBA Lydie donne pouvoir à Mme YBERT Sandra

Absent(s) : non excusé :

Monsieur Pierre EDINE a été élu secrétaire, conformément à l'article L.2121.6 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 11

Absents : 0

Procurations : 4

Votants : 15

## **ORDRE DU JOUR**

\*\*\*\*\*

1. Approbation du procès-verbal du 05 juillet 2023
2. Budget communal – admission d'un dossier en créance éteinte
3. Création d'un emploi permanent – Agent cantine et mairie
4. Budget communal – décision modificative budgétaire n°1
5. Information sur l'emprunt pour la rénovation de l'éclairage public
6. Restitution réunion de travail CMB
7. Prime pouvoir d'achat
8. Questions diverses

**Après vérification du Quorum, Monsieur le Maire déclare ouverte la séance du conseil municipal de Bricqueville la Blouette. Monsieur Pierre EDINE est choisi comme secrétaire de séance.**

1. Monsieur le Maire propose d'approuver le PV du dernier conseil municipal point 1 de l'ordre du jour.

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 juillet 2023**

|                 |          |                     |          |               |           |
|-----------------|----------|---------------------|----------|---------------|-----------|
| <b>Contre :</b> | <b>0</b> | <b>Abstention :</b> | <b>0</b> | <b>Pour :</b> | <b>15</b> |
|-----------------|----------|---------------------|----------|---------------|-----------|

## **2. BUDGET COMMUNAL – ADMISSION D’UN DOSSIER EN CRÉANCE ÉTEINTE**

Rapporteur Rodolphe JARDIN

La commission de surendettement de la Manche a décidé le 25/05/2023 d’imposer une mesure de rétablissement personnel sans liquidation juridique sur un dossier cantine. La Trésorerie Principale de Coutances nous demande d’admettre ce dossier en créance éteinte pour un montant de 948,57 euros (cantine 2021 et 2022)

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,**

- **ADMET ce dossier en créance éteinte**
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le mandat de 948.57 euros et à inscrire la dépense au budget communal 2023.
  
- **ADOpte** à l’unanimité des membres présents

|                   |                       |                  |
|-------------------|-----------------------|------------------|
| <b>Contre : 0</b> | <b>Abstention : 0</b> | <b>Pour : 15</b> |
|-------------------|-----------------------|------------------|

**DELIBERATION N°2023/09/14-01**

## **3. CRÉATION D’UN EMPLOI PERMANENT – AGENT CANTINE et MAIRIE**

Rapporteur Rodolphe JARDIN

Le poste d’adjoint technique territorial Principal de 2<sup>ème</sup> classe devient vacant avec le départ en retraite de l’agent. Ce poste bénéficiait d’un temps de travail égal à 33 heures du fait d’une mise à disposition à la Communauté de commune Coutances Mer et Bocage (CMB) sur la partie garderie.

La CMB ne souhaite pas reconduire cet arrangement et, a décidé de signer un contrat, en direct avec la personne recrutée récemment.

Par conséquent, nous devons créer un nouvel emploi permanent de 16 h/35 pour compléter le temps de travail de l’agent. Son activité concernera donc la cantine, le ménage de la mairie et de la salle polyvalente.

Le Conseil Municipal délibère et à l’unanimité des votants,

**DÉCIDE** d’adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposé. Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012, article 6413.

**DÉCIDE** de créer un poste d’Adjoint Technique Territorial à 16 h/35 et ce à compter de l’avis favorable de la Commission Administrative Paritaire.

|                   |                       |                  |
|-------------------|-----------------------|------------------|
| <b>Contre : 0</b> | <b>Abstention : 0</b> | <b>Pour : 15</b> |
|-------------------|-----------------------|------------------|

**DELIBERATION N°2023/09/14-02**

## **Affaires diverses**

**Congrès des Maires** : il se tiendra à Paris du 21/11 au 23/11. Le Maire et un membre du conseil municipal répondront positivement à cette invitation ; un bus commun doit être mis en place par l'association des Maires de la Manche. Ce point sera représenté au prochain conseil pour voter l'engagement de frais de déplacement et de restauration.

**21 h 11 Arrivée de Lydie Malerba**

**Repas des aînés** : Le conseil a retenu la date du 19 Novembre 2023 pour l'organisation de ce repas.

**Vœux municipaux** : Ils sont fixés au 19 Janvier 2024 à la salle des fêtes, à partir de 19h00.

**Marché de Noël** : Fixé au 3 décembre 2023

**Cimetière** : Le règlement intérieur a été adressé à Mr Brionne pour avis.

La prochaine réunion du conseil municipal est fixée au jeudi 19 octobre 2023 à 20 h 00.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 15

Le secrétaire de séance  
**Pierre ÉDINE**



Le Maire  
**Rodolphe JARDIN**

